

# La ministre chez Lucienne et Denise Tissot

Secrétaire d'État aux personnes âgées et à la famille, Laurence Rossignol a fait étape hier dans le Doubs.

**L'**ue, Lucienne, a 79 ans, l'autre, Denise, 81 ans. Les deux sœurs Tissot vivent ensemble dans leur petit appartement d'un ancien lotissement de la rue de Montferrand-le-Château, à 10 km de Besançon. C'est chez ces demoiselles Tissot que s'est rendue hier Laurence Rossignol, afin de voir comment peuvent s'articuler les interventions d'aîdants familiaux et de professionnels de l'accompagnement à domicile de personnes âgées dépendantes. La secrétaire d'État à la Famille, aux Personnes âgées et à l'Autonomie, avait choisi de venir dans le Doubs alors que le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a été adopté en première lecture le 17 septembre dernier et parce que le département est pilote en la matière. N'expérimente-t-il pas depuis trois ans le rapprochement de ceux qui aident et de ceux qui soignent à domicile.

La visite chez les sœurs Tissot percevait toutes deux l'allocation personnalisée à l'autonomie, est élogieuse à cet égard : Denise la plus âgée prend normalement en charge sa sœur souffrant de surdité et se déplaçant difficilement. Mais elle se remet actuellement d'une fracture du cou lui venant d'être blessé. Résultat, Laurence Tissot reçoit tout à l'aide d'une autre de ses sœurs et d'une nièce, deux professionnelles de la structure Eliad ou "Ensemble pour le lien, l'innovation, l'accompagnement à domicile", passant chaque jour. La



La secrétaire d'État Laurence Rossignol chez Lucienne Tissot, à Montferrand-le-Château, avec Claude Jeannerot, président PS du conseil général du Doubs, pilote en matière de prise en charge de la dépendance.

Photo Arnaud CASTAGNE

ministre le sait d'expérience et la souligne, pareille implication est lourde matériellement et psychologiquement pour les proches qui souvent, culpabilisent à la seule évocation de placement de leurs parents dépendants dans une Ehpad ou établissement d'hébergement pour personnes âgées : « Dans la loi venant d'être adoptée on a prévu une aide de 500 € destinée à financer un droit au répit pour l'aîdant, pour lui permettre de souffrir ou s'il est lui-même malade ou hospitalisé ». Le président PS du conseil général du Doubs, qui consacre 70 M€ par an aux personnes âgées, Claude Jean-

nerot, rapporte aussi par expérience : « J'en ai marre quand on parle des personnes âgées que l'on parle d'abord de charge et non de chance, car cela permet d'aimer plus longtemps nos proches. Le placement en Ehpad n'est pas un abandon ».

## « Décloisonner »

Laurence Rossignol l'a en tout cas rattrapé, le projet de loi en cours s'est inspiré des expériences réalisées sur le terrain : « L'objectif est de parvenir à ce qu'il n'y ait plus qu'un seul intervenant à terme. Il faut conduire une réforme organisationnelle et culturelle pour décloisonner

les interventions de l'aide et de soins à domicile (Spasad) a été signée par Laurence Rossignol, Claude Jeannerot, Philippe Alpy pour l'ADMR 25, Jacques Andriansen pour Eliad et Paul Coizet pour Soli'Cités. C'est l'officialisation du travail expérimental lancé en lien dans le Doubs avec l'Agence régionale de santé, Laurence Kossignol précise : « Il faut vraiment aboutir à ce qu'une personne soit l'objet d'une prise en charge globale coordonnée par une seule structure et non plus par plein d'interlocuteurs ne communiquant pas entre eux ».

Yves ANDRIKIAN

## Les urgences de la CFDT Santé

### « Plus de qualification »

**Besançon.** Avant de se rendre à Montferrand-le-Château, Laurence Rossignol a visité Monique Cingina qui vit à Romain-la-Roche dans le canton de Rougemont, souffrir d'un lourd handicap et est accompagnée par l'ADMR 25. Par ailleurs, à l'occasion de la venue de la secrétaire d'État, la CFDT Santé Sociaux du Doubs a fait part de « contre-propositions » concernant la loi Vieillesse : « On porte ce dossier depuis des années. Il y a un paradoxe entre les discours et les orientations politiques : ainsi développement du maintien à domicile, de la médecine ambulatoire, volonté de retarder l'entrée en Ehpad des aînés mais mépris du personnel, refus de développer la qualification et absence de financement pérenne ». La CFDT estime « qu'il faut des salariés de plus en plus compétents et des entreprises viables ». Elle note que « les difficultés

Y.A.



Marie-Paule Belot, directrice de la structure Eliad, lors de la réunion au conseil général du Doubs.

Photo A. C.